

Charte d'Engagement pour l'Accessibilité et l'Accompagnement des Personnes en Situation de Handicap dans la Formation (annexe au Règlement intérieur)

Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances, l'Académie LX souhaite rendre ses formations accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Cette charte d'engagement formalise nos actions et nos valeurs en matière d'accessibilité, d'accompagnement et d'orientation des publics en situation de handicap.

1. Engagement pour l'Accessibilité

Nous nous engageons à faire le maximum pour rendre nos formations accessibles à tous, quels que soient le type de handicap ou les besoins spécifiques des apprenants :

Accessibilité physique : Les locaux sélectionnés sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, avec des aménagements appropriés (rampe d'accès, ascenseur, signalisation claire, etc.).

Accessibilité pédagogique : Nous veillons à adapter nos supports de formation, méthodes pédagogiques et dispositifs d'évaluation pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Accessibilité numérique : L'Académie LX met à jour son site et outils de formation en ligne afin de s'adapter aux normes d'accessibilité numérique (WCAG) dans un objectif d'accessibilité générale dans un avenir proche.

2. Recours à l'Offre de Services Ressource Handicap Formation (RHF)

Nous collaborons étroitement avec le service Ressource Handicap Formation (RHF) pour adapter notre offre de formation aux besoins des personnes handicapées. Ce service nous permet :

- Identifier et évaluer les besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap dès leur entrée en formation.
- Mettre en place des aides techniques et humaines pour assurer la meilleure expérience d'apprentissage possible.
- Adapter le parcours de formation en fonction des compétences et des projets professionnels des personnes en situation de handicap.

La mobilisation du RHF garantit un accompagnement personnalisé et des solutions sur mesure, en lien avec les partenaires spécialisés (Cap Emploi, MDPH, Agefiph, etc.).

3. Ressources Mobilisées pour l'Accompagnement

Nous nous engageons à mobiliser les ressources nécessaires pour garantir un accompagnement optimal tout au long du parcours de formation :

- Référents Handicap : Un référent handicap est désigné au sein de notre organisme. Chargé d'assurer la coordination entre les formateurs, les apprenants et les partenaires extérieurs, il veille à la mise en œuvre des adaptations et au suivi des apprenants. Vous pouvez joindre Mme Constance RODINE à l'adresse c.rodine@lx.legal pour tout accompagnement ou information à ce sujet.
- Partenaires spécialisés : Nous sommes en mesure de nous rapprocher d'acteurs tel que les Cap Emploi, les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), l'Agefiph et le Fiphfp, pour accompagner et soutenir les apprenants en situation de handicap dans leurs projets de formation.
- Aides techniques : Nous pouvons aider les personnes en situation de handicap à trouver des outils et des technologies adaptées (aides auditives, transcription, logiciels adaptés, etc.) pour favoriser l'apprentissage.

4. Orientation et Information des Publics

Nous nous engageons à mettre en œuvre tous les moyens à notre disposition pour transmettre une information claire et accessible à tous les publics en situation de handicap et informons les apprenants sur leurs droits, les dispositifs d'aides financières ou matérielles dont ils peuvent bénéficier (Agefiph, Fiphfp, etc.), et nous les orientons vers les services compétents pour constituer leurs dossiers.

Conclusion

En publant cette charte, l'Académie LX réaffirme son engagement pour une formation inclusive, accessible et respectueuse des droits de chaque apprenant, quels que soient ses besoins spécifiques. Nous avons à cœur de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, en leur offrant un cadre de formation adapté, bienveillant et soutenant.